

QUAND ET COMMENT UTILISER LE COMPOST PRODUIT ?

Le compost permet d'améliorer les qualités physiques et nutritives du sol. Il aide aussi au maintien de la température et de l'humidité, protège le sol des mauvaises herbes et les plantes des maladies.

- ▶ **Dès 6 mois, utilisez-le en paillis :** étalé en fines couches (3-8 cm), il finira de se décomposer sur place et se transformera ainsi en humus structurant et nourrissant.
- ▶ **À partir de 12 mois, utilisez-le comme amendement :** étalez-le en couche (2 à 10 cm) avant de planter vos fleurs et légumes, ne l'enfouissez pas ! Au contraire, laissez-le quelques jours s'équilibrer avec la terre avant de biner ou de faire vos plantations. Vous pouvez aussi l'utiliser comme du terreau en le mélangeant à de la terre « pauvre » avant de repoter vos plantes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ▶ Contactez l'animatrice compostage / 02 98 98 86 26 / compost@quimper.fr
- ▶ Contactez la direction de l'Environnement 02 98 98 89 67
- ▶ Consultez le site Internet : www.quimper-communaute.fr rubrique « collecte des déchets »



avec le soutien financier de :



Graphisme: Vafa Lucas / Charte graphique: Rhodamine



affranchir
au tarif
lettre



QUIMPER COMMUNAUTÉ
Pôle Déplacement, Voirie, Environnement
44 place Saint-Corentin
BP 1759
29107 Quimper Cédex

Je me mets au compostage



Compostage individuel

mode d'emploi

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un processus naturel de dégradation de la matière organique par les micro et macro-organismes du sol en présence d'air et d'eau. Il produit au bout de 12 à 18 mois du compost mature, brun et homogène avec une bonne odeur de sous-bois. En apportant de la vie dans le sol, le compost en améliore les propriétés physiques et biologiques.

POURQUOI COMPOSTER ?

Le compostage permet de réutiliser certains déchets biodégradables de cuisine et de jardin pour fabriquer soi-même un amendement naturel et gratuit pour le jardin. Composter, c'est réduire, à la source, le volume des ordures ménagères pris en charge par la collectivité. C'est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement car elle diminue les transports et l'incinération des déchets.

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

► Les déchets de cuisine



coquilles d'œuf
écrasées



restes de pain,
riz, pâtes, semoule



épluchures, restes
de légumes ou de fruits



marc de café
et filtres



thé et sachets

► Les déchets non alimentaires



essuie-tout



pelouse



fleurs fanées



feuilles mortes
et fraîches



tailles de haies
broyées

COMMENT RÉUSSIR SON COMPOST ?

Une nourriture équilibrée et variée, de l'air, de l'eau et un peu de temps et d'attention.

► J'apporte à la fois des déchets riches en azote (généralement « verts, mous et humides ») et des déchets riches en carbone (généralement « bruns, durs et secs »).

► À chaque ajout, je mélange les nouveaux déchets à ceux qui sont déjà en cours de décomposition.

► Tous les 2 ou 3 mois, je mélange le compost dans sa totalité.

► Un compost doit être humide... mais pas mouillé !

► Un compost en bonne santé est tiède, ne sent pas mauvais et le volume des déchets diminue !

ADOPTEZ LE COMPOSTAGE AVEC QUIMPER COMMUNAUTÉ !

La quantité des déchets biodégradables est en moyenne de 100 kg par habitant et par an. Parmi ces déchets, beaucoup peuvent être compostés. Le compostage peut se faire « en tas » ou dans un composteur. L'utilisation d'un bac ou « composteur » présente certains avantages : esthétique, propreté, protection des déchets compostés contre les animaux domestiques et autres indésirables (rongeurs...).

► Dans le cadre de son plan de prévention de la production de déchets, Quimper Communauté propose aux habitants de l'agglomération de s'équiper de composteur individuel à prix très attractif. Ainsi pour la moitié de leur prix réel, vous pouvez choisir un composteur de 400 litres proposé à 15 € ou un composteur de 600 litres proposé à 25 €.

Un composteur de 400 l est adapté pour un foyer de 1 à 4 personnes avec un terrain de 400-500 m² maximum. Le composteur de 600 l conviendra mieux pour des familles plus nombreuses, une parcelle plus vaste et/ou avec plus de végétaux producteurs de déchets.

COMMENT FAIRE POUR RÉSERVER UN COMPOSTEUR ?

Vous devez habiter sur le territoire de Quimper Communauté (Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plonéis, Plomelin, Pluguffan, Quimper).

► Complétez et renvoyez le bon de réservation ci-dessous.

► Vous pouvez également réserver en ligne, sur le site Internet www.quimper-communauté.fr, rubrique « collecte des déchets ». Attention, n'oubliez pas de valider votre commande.

► Vous recevrez un courrier vous informant des modalités de retrait du composteur (date, horaires, lieu...). Les délais de distribution varient en fonction du nombre de demandes. Le jour de la distribution, vous devrez vous présenter muni de ce courrier et d'un chèque de 15 € ou 25 € selon le modèle retenu.

► **Surtout, n'envoyez pas de chèque avec votre bon de réservation.**

COUPON DE RÉSERVATION POUR UN COMPOSTEUR à compléter en lettres majuscules

Adresse de votre résidence

Code postal

Ville

Prénom / Nom

Tél / courriel

afin de vous contacter facilement si besoin

Je désire réserver un composteur

- de 400 litres, pour la somme de 15 €
 de 600 litres, pour la somme de 25 €

Date

Signature